
Programme régional océanien de l'environnement



Neuvième Conférence du PROE

Rapport de la Conférence des Ministres



27 – 28 novembre 1996
Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Programme régional océanien de l'environnement – Catalogue à la source (CIP)

Conférence du PROE (9ème : 1996 : Nuku'alofa, Royaume des Tonga)
Neuvième Conférence du PROE : rapport de la Conférence
des Ministres, Nuku'alofa, Royaume des Tonga, 27 – 28 novembre 1996.- Apia,
Samoa occidentales : PROE, 1997.

28 p. ; 29 cm

ISBN : 982-04-0171-2

1. Politique de l'environnement – Océanie – Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles – Océanie – Congrès.
3. Protection de l'environnement – Océanie – Congrès.
- I. Programme régional océanien de l'environnement. II. Titre.

363.7099

Préparé pour la publication en avril 1997 par le
Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
PO Box 240
Apia, Samoa occidentales

Traduction :
Language Professionals Limited
PO Box 3461
Auckland, Nouvelle-Zélande

Imprimé sur papier Savannah Matt Art 90g (60 % recyclé)
par Commercial Printers Limited, Apia, Samoa occidentales

Remarque du rédacteur en chef :

La période d'application du Plan d'action mentionnée à l'annexe 5 du présent rapport est dans certains cas 1996/2000 et dans d'autres 1997/2000. Ceci est dû au fait que le projet de Plan d'action révisé du PROE soumis par le Secrétariat à la Conférence du PROE couvrait la période allant de 1996 à l'an 2000. Toutefois, durant la conférence cette période a été modifiée pour couvrir la période allant de 1997 à l'an 2000 afin de synchroniser la révision du Plan d'action avec le calendrier des Conférences bisannuelles du PROE qui a été adopté. En conséquence, la période d'application mentionnée dans le présent rapport dépend du moment où il y est fait référence, à savoir avant ou après l'introduction du changement.

© Programme régional océanien de l'environnement, 1997

Le Programme régional océanien de l'environnement autorise la reproduction intégrale ou partielle du présent ouvrage, par quelque procédé que ce soit, moyennant mention de la source.

Original en langue anglaise

Neuvième Conférence du PROE

Rapport de la Conférence des Ministres

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

27 – 28 novembre 1996

Avril 1997

Apia, Samoa occidentales

Table des matières

Rapport de la Conférence

Point 1 de l'ordre du jour :	ouverture	1
Point 2 de l'ordre du jour :	nomination du Président	1
Point 3 de l'ordre du jour :	adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail	1
Point 4 de l'ordre du jour :	exposé du Directeur par intérim sur les activités du PROE pour la période 1991/96	1
Point 5 de l'ordre du jour :	examen des points issus de la Conférence des Officiels	2
Point 6 de l'ordre du jour :	débats d'experts	2
Point 7 de l'ordre du jour :	divers	3
Point 8 de l'ordre du jour :	date de la prochaine Conférence des Ministres	3
Point 9 de l'ordre du jour :	adoption du rapport	3
Point 10 de l'ordre du jour :	clôture	3

Annexes

Annexe 1 :	liste des participants	4
Annexe 2 :	allocution du Directeur par intérim, M. Don Stewart	12
Annexe 3 :	L'environnement : notre patrimoine naturel et le développement durable. Allocution inaugurale de M. S. Langi Kavaliku lors de l'ouverture de la troisième Conférence du PROE à l'échelon ministériel	14
Annexe 4 :	ordre du jour	21
Annexe 5 :	lettre adressée par le Président de la Conférence des Officiels au Président de la Conférence des Ministres	22
Annexe 6 :	amendements à la Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud et à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs	24
Annexe 7 :	déclaration des pays et territoires membres	25
Annexe 8 :	déclaration des Ministres sur l'environnement et le développement	28

Rapport de la Conférence

Point 1 de l'ordre du jour :

Ouverture

1. La neuvième Conférence du PROE à l'échelon ministériel se réunit à Nuku'alofa, Royaume des Tonga, les 27 et 28 novembre 1996. Y assistent les Ministres des pays suivants : Etats fédérés de Micronésie, Nouvelle-Zélande, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Samoa occidentales, ainsi que les représentants des pays et territoires suivants : Samoa américaines, Australie, Iles Cook, Fidji, France, Guam, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Etats-Unis d'Amérique, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Assistent également à la Conférence en qualité de conseillers, des représentants du Secrétariat général du Forum, de la Commission du Pacifique Sud (CPS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sont par ailleurs présents des observateurs représentant un certain nombre d'organisations régionales, internationales et non gouvernementales. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe 1.

2. La Conférence est ouverte par l'évêque Soane L. Foliaki, qui récite une prière. L'allocution d'introduction est prononcée par le Directeur par intérim du PROE, M. Don Stewart, puis M. S. Langi Kavaliku, Premier ministre par intérim et ministre de l'Education et de l'Aviation civile du gouvernement du Royaume des Tonga, prononce l'allocution inaugurale. Ces allocutions sont jointes au présent rapport dont elles constituent les annexes 2 et 3, respectivement. En réponse à l'allocution du Premier ministre par intérim, M. Paul Mambei, ministre de l'Environnement et de la Conservation du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, prend la parole au nom de ses homologues ministres.

Point 2 de l'ordre du jour :

Nomination du Président

3. La présidence est assurée par M. S. Langi Kavaliku, Premier ministre par intérim et ministre de l'Education et de l'Aviation civile du gouvernement du Royaume des Tonga, et la vice-présidence par M. Epel K. Ilon, ministre adjoint aux Affaires étrangères du gouvernement des Etats fédérés de Micronésie.

Point 3 de l'ordre du jour :

Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

4. L'ordre du jour adopté par la Conférence est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 4. L'horaire de travail de la Conférence proposé par le Secrétariat est adopté. Un sous-comité de rédaction du rapport de la Conférence ouvert à la participation de toutes les délégations est constitué pour aider à la rédaction du projet de rapport de la Conférence. Ce sous-comité, dont la présidence est assurée par le représentant des Etats-Unis, comprend les représentants des pays suivants : Samoa américaines, Australie, Fidji, Etats fédérés de Micronésie, France, Guam, Nouvelle-Zélande, Tonga, Etats-Unis d'Amérique, Wallis et Futuna et Samoa occidentales.

5. La Conférence convient qu'une Conférence conjointe des plénipotentiaires des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa soit convoquée durant la Conférence des Ministres afin d'approuver les amendements à apporter aux deux Conventions.

Point 4 de l'ordre du jour :

Exposé du Directeur par intérim sur les activités du PROE pour la période 1991/96

6. Le Directeur par intérim renvoie la Conférence au texte de son exposé résumant les faits intervenus au sein du PROE de 1991 à 1996 au niveau institutionnel, stratégique, financier et en ce qui concerne le programme de travail durant la période écoulée depuis la dernière Conférence des Ministres. Cet exposé esquisse l'historique du PROE depuis sa création et fait référence aux principales initiatives menées sur le plan institutionnel et stratégique, notamment : le Plan d'action, la Stratégie pour la conservation de la nature, le Plan directeur, la Convention du PROE et l'Accord de siège. Cet exposé décrit par ailleurs dans ses grandes lignes l'assistance apportée par le PROE dans le cadre d'un certain nombre de conventions internationales, commente les implications des décisions prises par les principaux chefs d'Etat pour les activités du PROE, fait un rapide tour d'horizon des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail dans les pays et territoires membres, résume les activités entreprises en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales et donne un aperçu

du soutien apporté par les gouvernements bailleurs de fonds et des contributions extra-budgétaires reçues.

7. La Conférence prend acte des progrès accomplis par le PROE au cours des cinq années écoulées depuis la dernière Conférence des Ministres.

Point 5 de l'ordre du jour :

Examen des points issus de la Conférence des Officiels

8. Le Président de la Conférence des Officiels présente le rapport de la Conférence des Officiels, ainsi qu'une lettre adressée au Président de la Conférence des Ministres dégageant des points soumis à leur approbation, à savoir :

- le Plan d'action du PROE pour la gestion de l'environnement dans la région du Pacifique Sud (1997/2000) ;
- des questions d'ordre financier ;
- la nomination du Directeur ;
- la Conférence bisannuelle du PROE.

9. La lettre adressée par le Président de la Conférence des Officiels demande également aux participants de la Conférence des Ministres de convoquer une Conférence conjointe des plénipotentiaires des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa.

10. La Conférence fait sienne la proposition émanant du représentant de la Nouvelle-Zélande suggérant que le Secrétariat fournisse à la prochaine Conférence des Ministres un rapport sur l'état d'avancement qui portera sur les actions menées dans la poursuite des objectifs des programmes relevant du Plan d'action. Ce rapport devrait faciliter les négociations entre le PROE et les bailleurs de fonds en dégageant les domaines d'intervention prioritaires nécessitant un soutien de leur part.

11. La Conférence entérine la recommandation formulée par la Conférence des Officiels qui préconise la nomination de M. Tamarii Pierre Tutangata au poste de Directeur du PROE, tout en prenant acte des préoccupations exprimées par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée selon lequel le processus de recrutement des futurs directeurs mérite d'être modifié. Il attire l'attention de la Conférence sur l'importance de ce poste, ainsi que sur la nécessité de disposer d'une sélection de candidats qualifiés aussi vaste que possible.

12. Les Ministres expriment leur gratitude à l'ancien Directeur du PROE, M. Vili Fuavao, pour le rôle-clé qu'il a joué à la tête du PROE au cours de la période écoulée depuis la dernière Conférence des Ministres. Les Ministres lui souhaitent la plus grande réussite dans ses nouvelles fonctions en qualité de Représentant sous-régional pour le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La Conférence remercie également le Directeur par intérim, M. Don Stewart, pour le rôle qu'il a joué dans la conduite des travaux du Secrétariat pendant la période de transition précédant la nomination du nouveau Directeur.

13. La Conférence entérine également le Plan d'action du PROE, les recommandations d'ordre financier ainsi que la tenue bisannuelle de la Conférence du PROE. La lettre adressée par le Président de la Conférence des Officiels est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe 5.

14. La Conférence des Ministres ajourne ses débats et se réunit à nouveau en tant que Conférence conjointe des plénipotentiaires des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa, dont la présidence est assurée par M. Tuala Sale Tagaloa, ministre des Terres, du Cadastre et de l'Environnement du gouvernement des Samoa occidentales. Les Parties contractantes procèdent à l'amendement des deux Conventions dans l'objectif de conférer au PROE les fonctions de secrétariat des Conventions. Les amendements aux Conventions sont joints au présent rapport dont ils constituent l'annexe 6.

Point 6 de l'ordre du jour :

Débat d'experts

15. La Conférence des Ministres reprend ses débats et entend des déclarations relatives au thème "Intégration des actions régionales en faveur de l'environnement et de la réforme économique". Un résumé des déclarations émanant des pays et territoires suivants : Samoa américaines, Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Tuvalu et Etats-Unis d'Amérique, est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 7.

16. Les Ministres examinent et entérinent le projet de *Déclaration des Ministres sur l'environnement et le développement* qui est joint à l'annexe 8.

Point 7 de l'ordre du jour :

Divers

17. La Conférence est invitée à assister à l'exposé sur les prévisions climatologiques présenté par l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA).

Point 8 de l'ordre du jour :

Date de la prochaine Conférence des Ministres

18. Il est convenu que la prochaine Conférence des Ministres se tiendra dans quatre ans. Le Secrétariat est invité à informer les membres du lieu et de la date correspondantes.

Point 9 de l'ordre du jour :

Adoption du rapport

19. La Conférence adopte le compte rendu de ses délibérations (sur la proposition des Samoa occidentales appuyée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

Point 10 de l'ordre du jour :

Clôture

20. La Conférence est déclarée close après l'expression de remerciements au Président, au Secrétariat ainsi qu'aux délégués pour leurs délibérations.

Annexes

Annexe 1 : liste des participants

Gouvernements et administrations

SAMOA AMERICAINES

M. Rene Clemens
Chief-of-Staff
Office of the Governor
Pago Pago
SAMOA AMERICAINES 96799
Téléphone : (684) 633 4116
Fax : (684) 633 2269

M. Togipa Tausaga
Director
American Samoa Environmental
Protection Agency
American Samoa Government
Pago Pago
SAMOA AMERICAINES 96799
Téléphone : (684) 633 2304
Fax : (684) 633 5801

M. John Faumuina Jr
Director
Economic Development and Planning
Office (EDPO)
American Samoa Government
Pago Pago
SAMOA AMERICAINES 96799
Téléphone : (684) 633 5155
Fax : (684) 633 4195

M. Lelei Peau
Manager
Coastal Zone Management Programme at EDPO
American Samoa Government
Pago Pago
SAMOA AMERICAINES 96799
Téléphone : (684) 633 5155
Fax : (684) 633 4195

M. Philip Langford
Acting Director
Department of Marine and Wildlife Resources
American Samoa Government
PO Box 3730
Pago Pago
SAMOA AMERICAINES 96799
Téléphone : (684) 633 4456
Fax : (684) 633 5944

AUSTRALIE

M. John Crighton
Assistant Secretary
Office of Pacific Island Affairs
Department of Foreign Affairs and Trade
Canberra
Australian Capital Territory 2600

AUSTRALIE
Téléphone : (616) 261 2153
Fax : (616) 261 2332

M. Laurie Hodgman
International Unit
Department of the Environment,
Sport and Territories
PO Box 787
Canberra
Australian Capital Territory 2600
AUSTRALIE
Téléphone : (616) 274 1599
Fax : (616) 274 1858
Courrier électronique : lhodgman@dest.gc

M. Cliff Brock
Pacific Multicountry and
Regional Programme (MPAC)
Australian Agency for
International Development (AusAID)
Canberra
Australian Capital Territory 2601
AUSTRALIE
Téléphone : (616) 206 4245
Fax : (616) 206 4720

M. Adam Lees
Third Secretary
Australian High Commission
Beach Road
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 23 411
Fax : (685) 23 159

ILES COOK

M. Tuingariki Short
Secretary
Ministry of Works, Environment
and Physical Planning
PO Box 102
Rarotonga
ILES COOK
Téléphone : (682) 20 034
Fax : (682) 21 134

M. Edwin Pittman
Secretary
Ministry of Foreign Affairs and Immigration
Government of the Cook Islands
PO Box 105
Rarotonga
ILES COOK
Téléphone : (682) 20 347
Fax : (682) 21 247

ETATS FEDERES DE MICRONESIE

M. Epel K. Ilon
Deputy Secretary
Department of External Affairs
PO Box PS123
Palikir
Pohnpei
ETATS FEDERES DE MICRONESIE 96941
Téléphone : (691) 320 2544/2613/2641
Fax : (691) 320 2933
Courrier électronique :
04076,1243@compuserve.com

M. Nachsa Siren
Department of Health Service
PO Box PS70
Palikir
Pohnpei
ETATS FEDERES DE MICRONESIE 96941
Téléphone : (691) 320 2619/2643
Fax : (691) 320 5263

FIDJI

M. Epeli Nasome
Director
Department of Environment
PO Box 2131
Government Buildings
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 311 699
Fax : (679) 312 879

FRANCE

S.E. M. Jean Bressot
Ambassadeur, Secrétaire permanent pour
le Pacifique Sud
Représentant de la France auprès de
la Commission du Pacifique Sud
Bureau N° 1170
27 rue Oudinot
75007 - Paris
FRANCE
Téléphone : (331) 536 92 901
Fax : (331) 456 693 41

M. Alain Jouret
Représentant permanent adjoint de la France auprès
de la Commission du Pacifique Sud et du PROE
Délégation française
BP 8043
98807 Nouméa Cédex
NOUVELLE-CALEDONIE
Téléphone : (687) 26 16 03
Fax : (687) 26 12 66

GUAM

M. Jordan Kaye
Chief Planner
PO Box 22439
GMF Barrigada
GUAM GU. 96921
Téléphone : (671) 472 8863
Fax : (671) 477 9402

KIRIBATI

M. Atireti Taikone
Senior Assistant Secretary
Ministry of Environment
and Social Development
PO Box 234
Bikenibeu
Tarawa
KIRIBATI
Téléphone : (686) 28 000/28 211/28 460
Fax : (686) 28 334

M. Elliot Ali
Acting Senior Assistant Secretary
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 68
Bairiki
Tarawa
KIRIBATI
Téléphone : (686) 21 342
Fax : (686) 21 466

NAURU

S.E. M. Millicent Aroi
Ambassadeur
Nauru Embassy
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 313 566
Fax : (679) 302 861

NOUVELLE-CALEDONIE

M. Robert Paouta Naxue
Chef de Délégation
Membre du Congrès de Nouvelle-Calédonie
BP C5
98844 Nouméa Cédex
NOUVELLE-CALEDONIE
Téléphone : (687) 26 64 03/26 63 00
Fax : (687) 27 28 28/27 78 45

M. Eymard Bouanaoué
Membre du Congrès de Nouvelle-Calédonie
BP C5
98844 Nouméa Cédex
NOUVELLE-CALEDONIE
Téléphone : (687) 26 64 03/26 63 00
Fax : (687) 27 28 28/27 78 45

M. François Devinck
Chef du Service Environnement
Province Sud
BP C5
98844 Nouméa Cédex
NOUVELLE-CALEDONIE
Téléphone : (687) 25 81 09
Fax : (687) 27 49 00

NOUVELLE-ZELANDE

M. Simon Upton
Minister for the Environment
Office of the Minister for the Environment
Parliament Buildings
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (644) 471 9765
Fax : (644) 471 2913

S.E. M. Peter Heenan
High Commissioner
New Zealand High Commission
Beach Road
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 711
Fax : (685) 20 086

Mme Brenda Wallace
Private Secretary (Environment)
Office of the Minister for the Environment
Parliament Buildings
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (644) 471 9765
Fax : (644) 471 2913
Courrier électronique :
Brenda.Wallace@mx.parliament.govt.nz

M. Wren Green
Director
Planning and External Agency Division
Department of Conservation
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (644) 471 0726
Fax : (644) 471 1082/473 3656

M. David Bartle
Environment Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (644) 473 2102
Fax : (644) 494 8507

M. Michael Walsh
Second Secretary
New Zealand High Commission
Beach Road
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 711
Fax : (685) 20 086

M. Bill Dobbie
Second Secretary
New Zealand High Commission
Beach Road
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 711
Fax : (685) 20 086

NIUE

M. Terry C. Coe
Minister
Ministry of Finance
Alofi
NIUE
Téléphone : (683) 4200
Fax : (683) 4206/4232

M. Bradley Punu
Secretary to Government
Premier's Department
PO Box 40
Alofi
NIUE
Téléphone : (683) 4200
Fax : (683) 4206/4232

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

M. Paul Mambei, MP
Minister
Ministry of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 301 1601
Fax : (675) 301 1691

M. Iairo Lasaro, MP
Member of Parliament
Parliament House
Waigani NCD
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 325 7723
Fax : (675) 325 0660

M. Ginson Saonu, MP
Member of Parliament
Parliament House
Waigani NCD
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 327 7602
Fax : (675) 327 7480

M. Bonny Kaiyo
First Secretary
Ministry of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 301 1602
Fax : (675) 301 1691

M. Pius Y. Pundi
Secretary
Department of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 301 1606
Fax : (675) 301 1691

M. Missiel Uve
Assistant Secretary
Department of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 301 1634
Fax : (675) 301 1691

M. J. Yareki
Department of Environment and Conservation
PO Box 6601
Boroko
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
Téléphone : (675) 301 1641
Fax : (675) 301 1691

ILES SALOMON

M. Allan Kemakeza
Minister
Ministry of Forests,
Environment and Conservation
PO Box G24
Honiara
ILES SALOMON
Téléphone : (677) 25 848
Fax : (677) 21 245

M. Moses Biliki
Director
Environment and Conservation Division
Ministry of Forests, Environment
and Conservation
PO Box 624
Honiara
ILES SALOMON
Téléphone : (677) 25 848
Fax : (677) 21 245

TOKELAU

M. Kuresa Nasau
Minister
Department of Natural Resources
and Environment
PO Box 865
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 20 822/20 823
Fax : (685) 21 761

M. Kirifi Kirifi
Director
Department of Natural Resources
and Environment
c/- Tokelau Apia Liaison Office
PO Box 865
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 20 822/20 823
Fax : (685) 21 761

TONGA

M. S. Langi Kavaliku
Acting Prime Minister and Minister
of Education and Civil Aviation
PO Box 61
Nuku'alofa
TONGA
Téléphone : (676) 23 511
Fax : (676) 23 866

M. Fakafanua
Minister
Ministry of Lands, Survey
and Natural Resources
PO Box 5
Nuku'alofa
TONGA
Téléphone : (676) 23 210/23 611
Fax : (676) 23 216

M. Tu'a T. Tupou
Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Nuku'alofa
TONGA
Téléphone : (676) 23 600
Fax : (676) 23 360

M. Uilou Samani
Ministry of Lands, Survey
and Natural Resources
PO Box 5
Nuku'alofa
TONGA
Téléphone : (676) 23 210/23 611
Fax : (676) 23 216

Mme Netatua Prescott
Ministry of Lands, Survey
and Natural Resources
PO Box 5
Nuku'alofa
TONGA
Téléphone : (676) 23 210/23 611
Fax : (676) 23 216

TUVALU

M. Houati Iele
Minister
Ministry for Works, Communications
and Energy
c/- Department of Foreign Affairs
Office of the Prime Minister
Private Mail Bag
Funafuti
TUVALU
Téléphone : (688) 20 839
Fax : (688) 20 843

S.E. M. Enele Sopoaga
Ambassadeur
PO Box 14449
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 301 355
Fax : (679) 301 023

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mme Maureen Walker
Deputy Director
Office of Ocean Affairs
US Department of State
Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs
Washington DC 20520
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (202) 647 9098
Fax : (202) 647 9099
Courrier électronique :
MWALKER@STATE.GOV

M. Thomas Snead
US Department of State
Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs
Washington DC 20520
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (202) 647 9532
Fax : (202) 647 1106

Mme Susan Ware
US National Oceanic
and Atmospheric Administration
Washington DC 20230
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (202) 482 6196
Fax : (202) 482 4307
Courrier électronique : ware@noaa.gov

Mme Juli Trtanji
US National Oceanic
and Atmospheric Administration
Office of Global Programs
1100 Wayne Avenue, Suite 1225
Silver Spring MD 20910
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (301) 427 2089
Fax : (301) 427 2082
Courrier électronique : trtanj@ogp.noaa.gov

M. James L. Buizer
US Director of International Development
Office of Global Programs
1100 Wayne Avenue, Suite 1225
Silver Spring MD 20910
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Téléphone : (301) 427 2089
Fax : (301) 427 2082
Courrier électronique : buizer@ogp.noaa.gov

VANUATU

M. Ernest Bani
Head
Environment Unit
PMB 063
Port-Vila
REPUBLIQUE DE VANUATU
Téléphone : (678) 25 302
Fax : (678) 23 142
Courrier électronique :
envedvin@pactok.peg.apc.org

WALLIS-ET-FUTUNA

M. Pesamino Taputai
Président de la Commission de l'Agriculture
Elevage et Pêche (CAEP)
BP 31 - Assemblée Territoriale
Mata'Utu - Hahaké
WALLIS-ET-FUTUNA
Téléphone : (681) 72 28 74
Fax : (681) 72 20 54

SAMOA OCCIDENTALES

M. Tuala Sale Tagaloa
Minister
Ministry of Lands, Surveys and Environment
Private Mail Bag
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 22 481/22 485
Fax : (685) 23 176

M. Mose Sua
Secretary
Ministry of Foreign Affairs
PO Box L1859
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 500
Fax : (685) 21 504

M. Sailimalo Pati Liu
Assistant Director for Environment
Department of Lands, Surveys and Environment
Private Mail Bag
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 22 481/22 485
Fax : (685) 23 176

Conseillers

SECRETARIAT DU FORUM

M. Tony Slatyer
Deputy Secretary General (Policy and Services)
Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 312 600
Fax : (679) 301 102

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD (CPS)

M. Tim Adams
Fisheries Resource Adviser
Fisheries Programme
BP D5
98848 Nouméa Cédex
NOUVELLE-CALEDONIE
Téléphone : (687) 26 20 00
Fax : (687) 26 38 18
Courrier électronique : TJA@SPC.ORG.NC

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) - ASIE/PACIFIQUE

M. Suvit Yodmani
Director and Regional Representative
United Nations Environment-Asia/Pacific
Programme (UNEP-AP)
UN Building
Rajadamnern Avenue
Bangkok 10200
THAILANDE
Téléphone : (662) 281 6101
Fax : (662) 280 3829
Courrier électronique :
yodmani.unescap@un.org

Observateurs

THE AUSTRALIAN NATIONAL UNIVERSITY

M. Greg Fry
Fellow
Department of International Relations
Research School of Pacific and Asian Studies
The Australian National University
Canberra
Australian Capital Territory 2600
AUSTRALIE
Téléphone : (616) 249 2179
Fax : (616) 257 1893
Courrier électronique :
gregfry@coombs.anv.edu.au

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)**

M. Vili A. Fuavao
Sub-regional Representative
Pacific Sub-regional FAO Office
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 22 127
Fax : (685) 22 126

GREENPEACE PACIFIC

M. Ian Fry
Regional Policy Adviser
Greenpeace Pacific
GPO Box 1917
Canberra
Australian Capital Territory 2601
AUSTRALIE
Téléphone : (616) 257 6516
Fax : (616) 257 6526
Courrier électronique : ifry@peg.apc.org

THE NATURE CONSERVANCY

M. Peter Thomas
Director
South Pacific Program
The Nature Conservancy
17 Gulf View Road
Murray's Bay
Auckland
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (649) 478 9632
Fax : (649) 479 1944
Courrier électronique : 103454.2322@compuserve.com

**COMMISSION DE GEOSCIENCE
APPLIQUEE DU PACIFIQUE SUD (CGAPS)**

M. Alfred Simpson
Deputy Director
SOPAC Secretariat
Private Mail Bag
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 381 377
Fax : (679) 370 040
Courrier électronique : alf@sopac.org.fj

TRAFFIC OCEANIA

M. Glenn Sant
Senior Research Officer
TRAFFIC Oceania
GPO Box 528
Sydney 2001
AUSTRALIE
Téléphone : (612) 9299 6582
Fax : (612) 9299 6557
Courrier électronique : TRAFFICO@msn.com

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT (PNUD) - SUVA**

Mme Jenny Bryant-Tokalau
Sustainable Development Adviser
United Nations Development
Programme (UNDP)
Private Mail Bag
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 312 500
Fax : (679) 301 718
Courrier électronique : jenny.bryant@undp.org

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT (PNUD) -APIA**

M. Fiu Mataese Elisara-Laulu
National Assistant Resident Representative
United Nations Development
Programme (UNDP)
Private Mail Bag
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 23 670/1/2
Fax : (685) 23 555
Courrier électronique : fo.wsm@undp.org

M. Sealiitu Sesega
Programme Officer
United Nations Development
Programme (UNDP)
Private Mail Bag
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 23 670/1/2
Fax : (685) 23 555
Courrier électronique : fo.wsm@undp.org

**UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC
(USP)**

Mme Ulukalesi Bale Tamata
SPREP Focal Point/Manager Environment Unit
Institute of Applied Science
University of the South Pacific (USP)
PO Box 1168
Suva
FIDJI
Téléphone : (679) 302 403
Fax : (679) 300 373
Courrier électronique : tamata_b@usp.ac.fj

WETLANDS INTERNATIONAL

Mme Brigitta Wimmer
Executive Assistant
Wetlands International
GPO Box 636
Canberra
Australian Capital Territory 2601
AUSTRALIE
Téléphone : (616) 2500 779
Fax : (616) 2500 799
Courrier électronique : rjaensch@dest.gov.au

**UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN)
- COMMISSION MONDIALE DES AIRES****PROTEGES**

M. P.H.C. Lucas
Vice Chair
World Heritage, WCPA
IUCN – The World Conservation Union
1/268 Main Road
Tawa
Wellington 6006
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (644) 232 5581
Fax : (644) 232 9129

Services linguistiques

Services linguistiques coordonnés par :
Language Professionals Ltd
PO Box 3461
Auckland
NOUVELLE-ZELANDE
Téléphone : (649) 376 1216
Fax : (649) 360 1641

INTERPRETES

Mme Emy Watt
M. Patrick Delhaye
Mme Valérie Hassan
Mme Dominique Toulet-

TRADUCTEURS

Mme Françoise Martineau
M. Jean-Claude Ortscheid
M. John Jamieson

TECHNICIENS

M. Alan Doyle
M. Alan Barrington

COORDINATRICE

Mme Catherine Desorgher

Secrétariat du PROE

Programme régional océanien de l'environnement
(PROE)
PO Box 240
Apia
SAMOA OCCIDENTALES
Téléphone : (685) 21 929
Fax : (685) 20 231
Courrier électronique : sprep@talofa.net

M. Don Stewart
Directeur par intérim

Mme Neva Wendt
Chef de division - éducation, information
et coordination en matière d'environnement

M. Iosefatu Reti
Chef de division - conservation des
ressources naturelles

M. Gerald Miles
Chef de division - gestion et planification
de l'environnement

M. Nuku Jones
Chef de division - finances et administration

M. Bernard Moutou
Conseil juridique

M. Alex Williams
Chargé de l'informatique et des technologies de
l'information

Mme Dorothy Kamu
Secrétaire du Directeur

Mme Apiseta Eti
Secrétaire du Directeur adjoint

Mme Saunoa Mata'u
Assistante conférences

Mme Lupe Silulu
Responsable courrier/bureau d'ordre

Annexe 2 : allocution du Directeur par intérim, M. Don Stewart

Monsieur le Premier Ministre par intérim, Premier
Ministre adjoint et Ministre de l'Éducation et de
l'Aviation civile,
Monsieur le Ministre des Terres, du Cadastre et des
Ressources naturelles du Royaume des Tonga
Monseigneur l'évêque Sione Foliaki,
Messieurs les Ministres de l'Environnement des
pays et territoires membres du PROE,
Distingués représentants des gouvernements et ad-
ministrations membres du PROE,
Distingués conseillers, observateurs et invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand privilège que de vous ac-
cueillir cet après-midi à l'occasion de la cérémonie
d'ouverture de la Conférence des Ministres réunie
dans le cadre de la neuvième Conférence du PROE.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de tous les
membres du PROE, d'exprimer tous mes remercie-
ments au gouvernement et au peuple de Sa Majesté,
en la personne du Ministre des Terres, du Cadastre
et des Ressources naturelles, pour les dispositions
remarquables qui ont été prises en notre honneur
cette semaine, ainsi que pour votre aimable et gé-
néreuse hospitalité.

Je tiens également à remercier tout particulièrement
Monsieur le Premier Ministre par intérim d'avoir
trouvé le temps, non seulement d'être parmi nous
en cet après-midi et ce soir, mais également d'as-
surer la présidence de la conférence de demain.
Vous avez, Monsieur, à votre actif un long et, si je
puis me permettre, glorieux passé dans les affaires
des organisations internationales, et c'est donc pour
moi un réel honneur que de vous accueillir enfin à
une Conférence du PROE. Je sais que votre expé-
rience, votre sagesse, et si vous voulez bien m'ex-
cuser cette liberté, votre illustre esprit sont la
garantie même du succès des délibérations des mi-
nistres demain.

Il y a cinq ans, les Ministres de l'Environnement
réunis à l'occasion de la Conférence du PROE pri-
rent deux décisions historiques, outre celle d'adop-
ter un Plan d'action pour la protection de
l'environnement de la région océanienne. Ils déci-
dèrent en effet de conférer son autonomie au PROE
et d'installer son siège aux Samoa occidentales.
Grâce à cela, le PROE est aujourd'hui totalement
différent de ce qu'il était en 1991. Il en est de même

de l'environnement, dont l'état s'est amélioré dans
certains cas, mais a malheureusement empiré dans
d'autres. Soucieux de faire face à cette situation en
évolution constante, les membres du PROE et vo-
tre Secrétariat ont consacré des ressources et une
somme de temps considérables à réviser le Plan
d'action que les ministres avaient approuvé lors de
leur dernière conférence. Demain, vous serez appe-
lés à examiner cet important document et à l'avalis-
ser afin que les préoccupations d'environnement de
la région puisse faire l'objet d'une action systéma-
tique et concertée au cours des quatre années à
venir.

Vous vous pencherez également demain sur les liens
qui unissent les préoccupations d'environnement et
la réforme économique actuellement mise en oeuvre
dans la région. Nous espérons que vos débats cons-
titueront un exercice stimulant dont les conclusions
contribueront de manière tangible à assurer la prise
en considération des problèmes d'environnement
dans les décisions affectant l'économie et le déve-
loppement. Il est essentiel de s'acquitter de cette
responsabilité fondamentale pour parvenir au déve-
loppement durable dans nos petits Etats insulaires
en développement. Nous envisageons donc vos dé-
bats avec le plus grand intérêt.

Nous attendons également avec intérêt la déclara-
tion ministérielle que vous communiquerez à l'is-
sue de votre conférence. Cette déclaration traitera,
j'en suis persuadé, des questions importantes à
l'échelon régional et planétaire. J'espère aussi
qu'elle nous aidera dans notre réflexion collective
sur l'approche que la région doit adopter pour la
session extraordinaire de l'Assemblée générale des
Nations unies, qui sera consacrée en juin prochain
à l'examen des progrès accomplis en matière d'en-
vironnement au cours des cinq années écoulées de-
puis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.

Vous serez également chargés, demain, de nommer
un nouveau Directeur pour le PROE. Il s'agira là
d'un événement marquant dans l'histoire de l'orga-
nisation, puisque ce sera la première fois que les
gouvernements membres du PROE procéderont à la
nomination du Directeur.

Messieurs les Ministres, votre dernière tâche, de-
main, consistera à vous acquitter d'une formalité en
vous réunissant en votre qualité de plénipotentiai-
res afin de procéder à quelques amendements rela-

tivement mineurs aux Conventions d'Apia et de Nouméa. Je suis navré de devoir vous imposer ce tracas que requiert le nouveau statut autonome du PROE ; toutefois, cette modalité juridique ne devrait prendre que quelques minutes de votre temps.

Mesdames et Messieurs, je n'abuserai pas plus longtemps de votre temps, sauf pour souhaiter à tous les représentants le plus grand succès dans les délibérations très importantes qui les attendent demain.

J'ai maintenant l'insigne honneur de passer la parole au Premier Ministre par intérim du Royaume des Tonga, M. Lagi Kavaliku.

Malo 'aupito

Annexe 3 : L'environnement : notre patrimoine naturel et le développement durable. Allocution inaugurale de M. S. Langi Kavaliku lors de l'ouverture de la troisième Conférence du PROE à l'échelon ministériel

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de
délégation, Nobles du Royaume,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Monsieur le Président de la Conférence des
Officiels,
Monsieur le Directeur par intérim du PROE et
distingués délégués,
Monseigneur l'évêque et vos excellences,
Messieurs les ecclésiastiques,
Mesdames et Messieurs les représentants des
organisations régionales, internationales et non
gouvernementales,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

De retour dans notre royaume quelques jours à peine avant votre arrivée, me voici déjà en première ligne des préoccupations environnementales car le Premier ministre, qui devait ouvrir cette conférence, est en mission officielle à l'étranger. Il semble que toutes les circonstances changent et que certaines, comme dans le cas présent, sont indépendantes de ma volonté. Néanmoins, si au IXe siècle le roi Knut d'Angleterre était dans l'impossibilité, comme le rapporte l'histoire, de commander et de stopper la marée montante, de quel droit puis-je me plaindre ? J'étais quelque peu réticent à l'idée d'accepter l'offre de notre ministre des Terres et des Ressources naturelles qui me proposait d'ouvrir cette conférence ministérielle et de prononcer l'allocution d'ouverture. Ma réticence résidait dans le fait que je suis étranger à votre domaine d'expertise et que j'allais devoir m'adresser à des ministres dont la tâche consiste à connaître et comprendre les problèmes de l'environnement ainsi que les objectifs et les actions du PROE, de même qu'à des spécialistes bien informés des problèmes particuliers à l'environnement. Et pourtant, "je me tiens devant vous", mais à la différence de Luther, je n'ai pas 95 thèses à présenter, tout juste quelques remarques d'ordre général. Si je prends plus de temps qu'il n'est nécessaire, veuillez considérer qu'il s'agit là d'une formation sur le tas, en quelque sorte. Je vous saurais donc gré de votre patience, en dépit de la chaleur qui règne en cet après-midi, du moins à mon sens.

Honorés et distingués délégués, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un privilège et un honneur que de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays, au nom de Sa Majesté, du Premier ministre et du gouvernement et du peuple des Tonga, à cette troisième Conférence du PROE à l'échelon ministériel.

J'ai l'espoir que vos débats seront constructifs et que vous aurez aussi l'occasion d'apprécier l'environnement des Tonga dont les milieux interdépendants évoluent au gré des marées, oscillent au rythme des alizés et poussent sous l'action des pluies et du soleil, au milieu d'un océan de préoccupations, mais aussi de visages souriants. Je sais bien sûr que cette description générale s'applique probablement à tous les pays du Pacifique mais j'espère que vous voudrez bien me pardonner si je vous paraîs quelque peu chauvin. Vous pourrez en profiter quand la conférence aura lieu dans votre pays !

L'environnement : notre patrimoine naturel et le développement durable.

Anton Tchekhov, le célèbre dramaturge et écrivain russe, écrivait en 1889 :

"L'homme est doué de raison et du pouvoir de créer pour enrichir ce dont il a hérité. Pourtant, jusqu'à présent il ne s'est pas posé en créateur mais seulement en destructeur. Les forêts continuent à disparaître tous les jours, les rivières à s'assécher, les espèces à s'éteindre, le climat à se dégrader et les terres à s'appauvrir et à s'enlaidir."

Quelque 65 ans plus tard, la naturaliste américaine Rachel Carson donnait toute son intensité à l'enjeu écologique dans son livre marquant, *Silent Spring*, notamment en ce qui concerne l'utilisation des substances chimiques et des pesticides, se faisant l'écho du même sentiment dans cette phrase éloquentes :

"le déluge chimique s'est abattu sur le fil de la vie".

Cela fait maintenant relativement longtemps que nous nous inquiétons à propos de l'environnement. Néanmoins, l'importance de l'environnement à l'échelon national et mondial n'est devenue le centre des préoccupations de tous les êtres humains intéressés qu'à l'occasion de la Conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm en 1972, suivie, quinze ans plus tard, de la Commission sur l'environnement et le développement, plus connue sous le nom de Commission Brundtland. En dépit des succès enregistrés et des pas de géant parcou-

rus depuis lors, notre environnement continue paradoxalement de se dégrader, en partie à cause de certains mauvais choix de développement économique, en partie à cause des pressions exercées pour profiter des avantages comparatifs et en partie à cause de certaines décisions culturelles et politiques. Heureusement, la Conférence de Rio, dite Sommet "Planète Terre", a permis d'attirer à nouveau l'attention sur l'importance relative de l'environnement en lui-même et par rapport au développement économique et humain. Le Sommet de la Terre en 1992 et certaines conférences internationales comme les sommets mondiaux de Copenhague, Harare et Rome, même s'ils traitaient de sujets différents, ont également rappelé le rôle essentiel que joue l'environnement. C'est cette question même qui a donné toute son importance au nouveau courant de pensée sur le développement, que constitue le développement durable.

Ces préoccupations pour l'environnement exprimées par Tchekhov il y a plus d'un siècle, et plus tard par l'ONU, les gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des particuliers dans le monde entier sont issues de la prise de conscience du fait que l'exploitation débridée des ressources naturelles au service du développement des sociétés industrielles, commune mesure depuis le XIXe siècle, ne pourrait se poursuivre indéfiniment et qu'elle constitue en outre un risque pour la planète toute entière. Or, ce risque est devenu encore plus grand lorsque les pays en développement accédant à l'indépendance ont continué à appliquer ces méthodes si bien apprises des anciennes puissances coloniales pour répondre aux besoins des pauvres et aux attentes croissantes de leurs populations ainsi que pour faire face aux coûts de gestion des affaires publiques.

Aujourd'hui, aucun Etat insulaire océanique – du plus grand qui est l'Australie, au plus petit qui, si mes souvenirs sont exacts, est Nauru – n'échappe à ce phénomène. Les problèmes de l'environnement que nous connaissons partout font partie de notre passé et de notre présent. Ils ne sont pas dans l'avenir mais tout à fait *de* l'avenir. Nous héritons du passé, nous participons au présent, et il est à espérer qu'ainsi nous ayons une influence positive sur l'avenir.

Il y a bien sûr tant de variables à considérer qu'il n'est pas possible de s'appuyer sur de réels principes directeurs normalisés pour appréhender les problèmes de l'environnement. Buckminster Fuller avait peut-être raison lorsqu'il écrivait pour tenter de nous aider à résoudre nos problèmes :

"Il y a un fait particulièrement important à propos du vaisseau Terre, c'est qu'il a été livré sans manuel d'instructions."

Même les scientifiques déclaraient dans le Rapport scientifique mondial de 1996 que :

"La distinction entre les processus naturels et ceux imputables à l'homme est [encore] souvent confuse. Il n'est pas toujours possible de séparer les effets de nos activités sur l'environnement de ceux causés par la dynamique naturelle de la Terre et qui se seraient produits même en l'absence de l'homme. Les déserts ne sont pas simplement le résultat des activités humaines, les changements climatiques rapides ne sont pas nouveaux et les processus naturels de la Terre continueront de modifier notre société. Le remaniement des politiques d'exploitation et de gestion des sols n'aura pas nécessairement pour effet d'inverser les processus naturels."

Le rapport poursuit en effet en disant que la science ne détient pas toutes les solutions car elle ne constitue qu'une seule pièce du puzzle. Et même si certains d'entre nous reconnaissent, ou sont tentés de reconnaître, avec Simak que

"la naissance de l'intelligence... a tendance à déséquilibrer l'écologie. En d'autres termes, l'intelligence est la principale source de pollution. Ce n'est que lorsqu'un être commence à gérer son environnement qu'il sème le désordre dans la nature..."

c'est là une réalité incontournable. L'homme a donc choisi de relever le défi de l'environnement et du développement durable. C'est donc vers vous tous, réunis ici aujourd'hui, que nous devons nous tourner pour obtenir des conseils et des instructions et parvenir à une coopération intensive entre les scientifiques, les planificateurs, les décideurs, le public, les médias, les Eglises, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, pour ne citer que quelques parties intéressées, afin de trouver des solutions. Le PROE a été officiellement créé en 1982 (il est devenu autonome en 1995) pour prodiguer des conseils et des orientations et promouvoir la coopération entre les Etats océaniques et le reste du monde. Ainsi que le stipule l'article 2, paragraphe 1 de la *Convention portant création du PROE* (1993) :

"Le PROE a pour objet de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et de prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que de pérenniser le développement pour les générations actuelles et

futures. Le PROE réalise ces objectifs au moyen du plan d'action qui est adopté, quand besoin est, par la Conférence du PROE et qui fixe les stratégies et objectifs de l'Organisation."

La tâche n'est pas aisée. Je me souviens de la déclaration faite, il y a plusieurs années, par le Premier ministre de Vanuatu de l'époque en réponse aux pressions exercées pour appuyer l'appel à la protection du milieu physique, notamment contre les essais nucléaires à Mururoa, et qui précisait qu'il était d'accord mais que c'était plutôt le milieu dans lequel vivaient les pauvres qui le préoccupait. C'était une revendication légitime particulièrement pressante qui vaut toujours pour le Vanuatu et pour la plupart d'entre nous.

Je me souviens également de la visite rendue à plusieurs Etats océaniques, il y a quelques années, par la délégation d'une des deux métropoles au sud de nos îles conduite par un ancien ministre, qui est d'ailleurs un de mes amis. Cette visite avait pour objet de discuter de l'importance de l'environnement et de dégager les raisons pour lesquelles la prise de conscience des enjeux doit se traduire par l'action. A l'issue de nos deux réunions, j'avais indiqué au chef de la délégation que nous étions d'accord avec eux et que les Tonga étaient conscientes des problèmes ainsi que de leurs ramifications. Néanmoins, la question que j'avais posée lors de notre première réunion, et qui reste sans réponse à ce jour, est toujours ma principale source de préoccupation. Si j'adopte toutes les mesures que je devrais et désire adopter pour protéger, renouveler et valoriser le milieu physique, comment vais-je pouvoir faire face aux dépenses d'éducation et de santé, comment vais-je pouvoir faire face en tant que parent, en tant que membre de ma paroisse, de ma famille, en tant que Tonguien, d'autant que mes ressources sont non seulement limitées mais, qui plus est exploitées, au maximum de leurs possibilités ?

C'est là le point de départ pour les décideurs. Nous sommes responsables du présent mais nous devons également convaincre nos populations qu'elles ne seront pas plus pauvres parce que nous aspirons au développement durable et à la sauvegarde de l'environnement. Nous devons convaincre les générations actuelles qu'elles ne souffriront pas pour pouvoir protéger l'avenir. Or, protéger l'environnement, ce n'est pas retrancher du présent, c'est au contraire assurer la qualité de vie aujourd'hui et aussi demain. C'est un message d'espoir et non pas de condamnation ; c'est un message de croissance et non pas de stagnation ni de régression.

Toutes nos sociétés se composent d'un lacs de milieux interdépendants physiques, socio-culturels,

politiques, économiques, etc. Il nous appartient de trouver les moyens de veiller à leur interdépendance à long terme tout en assurant une qualité de vie qui respecte l'intégrité de chacun d'entre nous en tant qu'être humain. Nous ne pouvons détruire un milieu sous le prétexte de donner un sens à la vie.

Je comprends que mon point de vue puisse paraître quelque peu simpliste, toutefois j'ose imaginer que la plupart d'entre vous sont confrontés à ce problème depuis bien longtemps, notamment lors des débats sur le budget national et dans les négociations financières avec les pays et organismes bailleurs de fonds. Je crois cependant que nous nous accorderons tous pour reconnaître que l'environnement n'est pas une variable nouvelle dans la vie de l'homme ni dans la formule du développement. L'importance et la place que nous accordons au milieu physique dans le développement durable sont en fait une question de perception et de vision. Sur la question du développement durable, je suggère que nous nous en remettions au point de vue exprimé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Perez de Cuellar, lorsqu'il écrivait :

"...le développement comprend non seulement l'accès aux biens et aux services mais aussi la chance de choisir de mener ensemble une vie bien remplie, satisfaisante et qui en vaille la peine, l'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans son ensemble. ... Dans cet esprit, une vie pauvre implique non seulement l'absence des biens et services essentiels mais aussi d'être privé de la chance de choisir de mener une existence mieux remplie, plus satisfaisante et qui en vaille vraiment la peine. Ce choix peut également consister à opter pour un style de développement différent, une voie différente fondée sur [une évaluation des ressources et] des valeurs différentes de celles des pays les plus riches. ... Le défi consiste également à promouvoir des méthodes de développement différentes en tenant compte de l'influence des facteurs culturels sur la façon dont les sociétés conçoivent leur propre avenir et choisissent les moyens d'y parvenir."

Je suggère que nous nous penchions sérieusement sur la critique formulée par l'ancien Président de la Commission européenne, Jacques Delors, qui me semble avoir raison lorsqu'il écrivait :

"La vérité est que la croissance tous azimuts ne peut plus être considérée comme la façon idéale de réconcilier le progrès matériel avec l'équité, le respect des conditions humaines et le respect des biens naturels..."

J'aborde la question du développement ici car je suis sûr que vous conviendrez avec moi que la crise

écologique s'apparente à une crise culturelle, politique ou économique : c'est une crise de développement humain. En outre, nos préoccupations pour l'environnement, à cause de nos aspirations au développement, portent sur la pauvreté, la qualité de vie, tout comme l'environnement, qui fait lui-même partie de notre qualité de vie. A ce titre et quelles que soient les données et les connaissances dont nous disposons en fin de compte, le problème se résume à un changement de politique.

Tout comme il est nécessaire de procéder à des choix pour pondérer les divers facteurs intervenant dans un système soi-disant "purement" économique, qu'il soit libéral ou autre, il est nécessaire de procéder à des choix dans un système "purement" environnemental. Ces choix ne s'excluent pas mutuellement ; ils sont au contraire interdépendants. Il en est de même, entre autres, pour les milieux socio-culturels et les milieux politiques. Ainsi, s'il est nécessaire que les économistes et les conseillers financiers comprennent toutes les implications des mesures qu'ils recommandent, il est tout aussi nécessaire que les responsables du milieu physique saisissent pleinement les ramifications et les répercussions de leur action, non seulement sur le milieu physique mais également sur les autres milieux.

Nos sociétés insulaires sont trop petites et par trop vulnérables pour ne pas souffrir lorsqu'on les gouverne en appliquant des "idées, des systèmes et des structures juridiques ayant fait leur preuve à l'extérieur" plutôt que dans le cadre d'un partenariat fondé sur la confiance et la compréhension mutuelles et la coopération.

Nous ne pourrons pas faire le premier pas si nous ne parvenons pas à convaincre nos homologues, nos dirigeants et ceux qui tiennent les cordons de la bourse, c'est-à-dire les bailleurs de fonds et les autres sources de financement de la coopération, du poids que revêt la variable environnement dans l'équation développement. Nous ne pourrons pas franchir la première étape si nous ne parvenons pas à convaincre nos amis, nos villageois, nos agriculteurs, nos pêcheurs, nos enfants et leurs parents de l'importance de l'environnement. Pour réussir, nous devons obtenir leur engagement fondé sur un changement de comportement. Se limiter à prendre des mesures législatives de protection de l'environnement n'est pas une solution. Nous ne pourrons réussir que lorsque nous aurons remporté l'adhésion de nos populations. Ce n'est pas l'environnement en crise qui nous intéresse, c'est la crise de l'environnement en tant que défi et opportunité.

En fin de compte, nous ne devrions jamais oublier que la question écologique joue non seulement un rôle dans le développement mais qu'elle revêt aussi un caractère esthétique et moral ; c'est un moyen mais aussi une fin en elle-même. Dans notre quête de développement et de progrès matériel, il est important que nous gardions en mémoire les idées de Perez de Cuellar et de Jacques Delors : la chance d'aspirer à un mode de vie satisfaisant et qui en vaille la peine ainsi qu'à des styles de développement différents, des voies différentes, une qualité de vie différente mais comparable, et il n'est pas simplement question ici du rôle que joue le milieu physique dans le développement mais aussi de ses aspects esthétique et moral. C'est une part importante de notre vie ; qui ne s'émerveillerait pas en effet de pouvoir recréer de nombreux aspects de notre patrimoine naturel ? Trop souvent, notre aspiration au bien-être matériel nous fait oublier les sentiments d'espoir, d'émerveillement, de paix et de stimulation que la nature éveille en nous tous. Cet aspect fait partie de notre patrimoine naturel, il fait partie de nous.

Bien sûr, la conscience des problèmes de l'environnement n'est pas la panacée universelle. C'est seulement un aspect de la question. Je me suis borné jusqu'à présent à tenter d'accorder sa juste valeur au milieu physique. Développement économique, équilibre du budget, compression des dépenses de l'Etat, entre autres, sont essentiels si l'on veut assurer l'avenir, je vous l'accorde. Néanmoins, mon intention était d'attirer notre attention sur le fait que le développement d'un pays signifie bien plus que son développement économique, l'équilibre de son budget et ainsi de suite. Le développement durable est un scénario qui englobe tous les aspects de la vie. Or, vu l'état de nos ressources et le déclin probable de l'aide en termes absolus, il est impératif que nous nous rallions à l'appel lancé par de Cuellar et décidions de notre propre voie, de notre propre mode de développement, de notre propre mode de vie et de la qualité de vie que nous désirons. C'est dans ce contexte que notre milieu physique, c'est-à-dire nos ressources naturelles et la façon dont nous les exploitons pour subvenir à nos besoins actuels et futurs, devient un facteur crucial.

La nécessité de choisir la bonne voie et de faire des choix réalistes me rappelle l'histoire de ce touriste qui se rend dans un pays à économie planifiée. Lors d'une excursion, il se sent affamé et entre dans un restaurant. A sa surprise, il découvre que le menu propose plusieurs centaines de plats allant des plats les plus simples aux mets les plus exotiques. Il étudie le menu et fait part de son choix au serveur.

Quelques minutes plus tard le serveur revient, s'excuse auprès du touriste de ne pouvoir servir le plat qu'il a commandé et lui demande de choisir autre chose. Le touriste consulte le menu et commande un autre plat. A nouveau, quelques minutes plus tard, le serveur revient dans la salle, s'excuse auprès du touriste et l'informe que ce plat n'est pas disponible non plus. Le touriste finit par demander au serveur ce qu'ils peuvent préparer et celui-ci lui indique deux plats. Le touriste demande alors au serveur : "si vous ne pouvez servir que deux plats, pourquoi est-ce que vous proposez plusieurs centaines de plats au menu ?"

Le serveur répond que le menu a été conçu, approuvé, rédigé et imprimé dans la capitale. "Ils nous disent, voilà le menu que vous devez proposer et voilà ce qu'il vous faut pour réussir. Ils ne nous demandent pas notre avis et ne nous écoutent pas. Finalement nous recevons le menu mais nous ne pouvons préparer que deux plats. Nous avons bien reçu les instructions de la capitale, mais nous ne pouvons préparer que deux plats avec les ressources dont nous disposons." Je crois que l'idée est claire.

Je ne cherche pas à jouer les prophètes de malheur comme le Club de Rome dans les années 70 ; je suis au contraire persuadé que tant que nous pourrions compter sur le génie humain, nous ne serons pas perdus au milieu de l'océan. Les stratégies que nous élaborons doivent toutefois être dynamiques et réalistes et se fonder avant tout sur notre identité et nos ressources, à savoir nos réalités économiques, culturelles et politiques et le patrimoine naturel qui nous a été légué par la grâce de Dieu.

Comme nous disons en tonguien "Taumulivalea", c'est-à-dire "Qui ne sait pas d'où il vient, ne sait pas où il va." Autrefois, quand les Tonguiens cherchaient encore à découvrir ce qui se trouvait au-delà de l'horizon, c'est-à-dire l'inconnu, la seule chose dont ils pouvaient être sûrs était leur île et leur société. C'est dans cet état d'esprit qu'ils partirent à la découverte d'autres mondes situés au-delà de l'horizon, sûrs uniquement de leur origine, de leur histoire. Il est impératif que nous sachions qui nous sommes, où nous sommes et ce que nous sommes avant de pouvoir établir un lien avec l'avenir, qui fait alors que notre présent devient notre passé, notre patrimoine.

Kierkegaard exprimait la même idée, il me semble, mais d'un point de vue philosophique, lorsqu'il écrivait :

"On ne peut comprendre la vie qu'en se retournant en arrière, mais on ne peut la vivre qu'en allant de l'avant."

C'est un honneur pour les Tonga que d'être membres du PROE, et un honneur que la Conférence du PROE se tienne cette année dans notre pays, parce que l'environnement est vital et parce que ceux d'entre vous qui travaillent dans ce domaine jouent un rôle d'une extrême importance pour le Pacifique d'aujourd'hui et de demain. Ainsi que je l'ai déclaré plus haut, je sais que si la tâche qui vous incombe est cruciale, elle n'en est pas moins ardue. Et pourtant, malgré les difficultés, vous continuez d'exercer votre pression ; sachez que tout le Pacifique vous est reconnaissant de votre engagement.

Je suis certain que le Plan d'action élaboré pour les quatre années à venir et les autres points dont vos représentants officiels vous informeront, et sur lesquels vous serez amenés à délibérer demain lors de la Conférence des Ministres, permettront au dynamisme insufflé par le PROE de perdurer. J'ai également l'espoir que ce Plan d'action saura guider le nouveau Directeur qui sera nommé demain dans ses efforts pour remplir la mission et les objectifs du PROE.

En ce qui concerne les Tonga, nous espérons que le Plan d'action, tel qu'il sera adopté, nous apportera l'aide et les orientations dont nous avons besoin pour faire face à la diminution des ressources halieutiques, à la régression accrue des récifs, à la menace de pollution qui pèse sur nos maigres ressources en eau douce, au déboisement, à la fertilité déclinante des sols due à l'agriculture intensive, aux dangers de l'utilisation accrue de substances chimiques en tant qu'engrais, pesticides, etc. et aux décharges, qui posent, ou posent déjà, des problèmes majeurs aux îles du Pacifique. Les seules autres solutions possibles sont de polluer la mer et les lagons ou de mettre au point des incinérateurs propres. J'aimerais également suggérer que les Etats océaniques étudient avec l'aide du PROE les possibilités d'exploitation des ressources minérales que renferment les fonds marins, sans oublier les problèmes écologiques que cette option est susceptible d'entraîner ou qu'il convient de prendre en considération. Il ne fait aucun doute que ces ressources existent, mais la recherche correspondante nécessite un tel niveau de technologie et d'investissement que la seule approche possible serait d'agir à l'échelon régional ou multinational. Dans tous les cas, si nous en arrivons là, ou du moins quand nous en arrive-

rons là, car nous y arriverons, il faudra que nous soyons parfaitement conscients, tout comme le PROE, des problèmes et des répercussions potentiels pour l'environnement.

Bien que ce domaine ne soit pas du ressort du PROE, j'aimerais suggérer qu'outre l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles, nous nous préoccupions également de l'impact de la nature, notamment des catastrophes naturelles, sur l'environnement. Les éruptions volcaniques du Mont Ruapehu en Nouvelle-Zélande et à Rabaul en Papouasie-Nouvelle-Guinée ne sont que deux exemples récents de l'incidence que ces catastrophes ont sur l'environnement et sur l'homme.

Enfin, en dehors de l'aspect esthétique et moral de l'environnement, une partie des problèmes écologiques et une partie de leur solution réside dans la démographie. La croissance démographique que connaissent les pays océaniques aggrave la pression qui pèse sur les ressources, et je crois qu'il est impératif que nous réexaminions l'interdépendance des milieux. Nos ressources étant limitées, du moins pour beaucoup d'entre nous, même si nous disposons des meilleures idées et des meilleures stratégies au monde pour résoudre les problèmes de l'environnement et garantir le développement, tous les efforts que nous pourrions déployer cette semaine et dans l'avenir, même s'ils sont utiles, tiendront du paradoxe si nous ne prenons pas le facteur démographique en considération.

A ce sujet, je me souviens du rapport Jackson, une étude réalisée par l'Australie dans les années 80, qui concluait que, deux ou trois Etats océaniques mis à part, l'avenir de tous les autres pays semblait plutôt sombre en matière de développement et d'autosuffisance. Selon ce rapport, l'interaction entre la population et le milieu physique était cruciale, et l'est toujours d'ailleurs.

Nous pourrions peut-être bénéficier d'une aide pour résoudre ce problème, si l'Australie tenait compte des conclusions publiées récemment par Duncan et Brown sur un type d'immigration et de politique du travail bienveillant, qui constituerait un exemple parfait d'interdépendance des différents milieux et de coopération entre les Etats océaniques.

Avant de conclure, j'aimerais exprimer nos plus vifs remerciements, pour leur assistance financière et leur aide en nature, aux organismes de l'ONU, dont le PNUD, le PNUE, la CESAP et le FNUAP, ainsi qu'à l'ADB et aux gouvernements non membres tels que le Canada, la France, le Japon, la Républi-

que de Chine, le Danemark et les Etats-Unis. Je tiens également à rendre hommage à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande pour les contributions extra-budgétaires qu'elles allouent bien au-delà du niveau sollicité, ainsi qu'aux diverses organisations et institutions qui prêtent leur concours à l'organisation. Sans leur appui et sans leur coopération créative, le PROE et les pays océaniques n'auraient pas accompli autant ni progressé autant. L'augmentation des ressources humaines et financières dont dispose le PROE témoigne bien du niveau de soutien dont bénéficient l'environnement et le développement durable. Elle indique également que le PROE est une organisation efficace, productive et responsable.

Il va sans dire que le PROE ne nous aurait pas apporté autant ou prêté son concours avec d'autres et prouvé qu'il est une institution d'excellence, sans les valeureux efforts déployés par son personnel compétent. Je tiens à cet égard à rendre hommage, au nom des Tonga, au Directeur par intérim du PROE et à son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Pour ceux d'entre vous qui sont plus directement responsables du patrimoine naturel, la tâche va devenir de plus en plus difficile et complexe. Pourtant, je suis persuadé que le fait de savoir que vous avez un rôle décisif à jouer, et que vous continuerez de le jouer dans les années à venir, au niveau du développement humain et national ainsi que pour la protection et la gestion de notre patrimoine naturel, vous apportera le soutien moral et la nourriture de l'esprit nécessaires. Notre tâche consiste à assurer un certain niveau de vie et une certaine qualité de vie à tout un chacun dans le Pacifique et à nous acquitter de nos obligations envers le reste de la planète et l'avenir de celle-ci. Nous bénéficions pour cela de l'appui des chefs d'Etat qui se sont réunis lors du Forum de cette année. Nous devons subvenir aux besoins des pauvres et des "oubliés" tout en veillant à ce que notre génération continue à développer les ressources pour l'avenir. Le premier principe de la déclaration de Rio éclaire notre mission d'une vision qui est toujours aussi pertinente :

"Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature."

Et dans les moments où la tension devient trop intense pour n'importe lequel d'entre nous, il pourrait

être utile de se souvenir du conseil donné par La Fontaine :

“Gardez-vous de vendre l’héritage
Que nous ont laissé nos parents :
Un trésor est caché dedans.”

Je crois qu’avec la grâce de Dieu et avec la patience, la compréhension et l’aide des Etats membres et de leurs peuples, nous réussirons. Nous *devons* réussir.

Pour conclure, permettez-moi à nouveau, au nom de Sa Majesté, du gouvernement et du peuple des Tonga, de vous souhaiter la bienvenue ainsi que le plus grand succès dans vos délibérations et un agréable séjour aux Tonga.

Malo ‘aupito et tu’a ‘ofa atu.

Annexe 4 : ordre du jour

1. **Ouverture**
2. **Nomination du Président**
3. **Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**
4. **Exposé du Directeur par intérim sur les activités du PROE pour la période 1991/96**
5. **Examen des points issus de la Conférence des Officiels**
 - Plan d'action du PROE
 - Questions financières
 - Nomination du nouveau Directeur du PROE
 - Conventions d'Apia et de Nouméa
6. **Débat d'experts**
7. **Divers**
8. **Date de la prochaine Conférence des Ministres**
9. **Adoption du rapport**
10. **Clôture**

Annexe 5 : lettre adressée par le Président de la Conférence des Officiels au Président de la Conférence des Ministres

Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Le 28 novembre 1996

Monsieur le Président
Conférence des Ministres
Neuvième Conférence du PROE
Nuku'alofa
Royaume des Tonga

Neuvième Conférence du PROE

Questions soumises à l'approbation des Ministres

Monsieur le Président,

Les officiels des pays et territoires membres du PROE se sont réunis à Nuku'alofa, au Royaume des Tonga du 25 au 27 novembre 1996 afin d'examiner les questions d'arrangements institutionnels, de politique générale, d'ordre financier et de mise en œuvre du programme de travail du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

Le compte rendu des délibérations de la neuvième Conférence des Officiels du PROE est joint à la présente pour l'information des Ministres. Les officiels ont tout particulièrement souhaité porter les questions suivantes à votre attention et ont l'honneur de les soumettre à votre approbation.

Plan d'action du PROE pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique Sud (1997/2000)

À l'issue d'un long processus de concertation mené auprès des gouvernements membres et des organisations régionales et non gouvernementales, le projet révisé du nouveau Plan d'action du PROE pour la période 1997/2000 a été présenté aux officiels. Ces derniers en ont débattu et ont demandé que le projet révisé soit soumis à l'examen et à l'approbation des Ministres.

Questions d'ordre financier

La Conférence des Officiels a sollicité les conseils d'un sous-comité du programme de travail et du budget sur un certain nombre de questions d'ordre financier et ayant trait au programme de travail. Le sous-comité, dont la présidence était assurée par le représentant de la France, a présenté un rapport que la Conférence des Officiels a approuvé. Les officiels ont fait remarquer que les contributions allouées par les membres au budget de la fonction primaire sont vitales pour assurer le fonctionnement efficace du Secrétariat. Les officiels demandent que la présentation du budget annuel soit modifiée afin de refléter la structure du Plan d'action 1997/2000. Les Ministres sont invités à prendre acte de l'importance, pour les travaux entrepris par le Secrétariat et pour la mise en œuvre efficace du Plan d'action, du soutien financier et technique apporté par les membres.

Nomination du Directeur

Le premier Directeur du PROE, M. Vili FUAVAO, a quitté l'organisation en mai 1996 après presque six ans. Sous sa direction, le PROE, qui relevait à l'origine de la Commission du Pacifique Sud est devenu un organisme autonome à part entière, suite à l'entrée en vigueur de la *Convention portant création du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)* – Convention du PROE – le 30 août 1995.

La huitième Conférence du PROE a nommé un Comité consultatif de sélection (CCS) chargé de guider la procédure de sélection du nouveau Directeur du PROE. Sa recommandation suggérant que le poste de Directeur soit confié à M. Tamarii Pierre TUTANGATA a été avalisée par la Conférence des Officiels qui a demandé que cette recommandation vous soit présentée aux fins d'examen et d'approbation au niveau ministériel.

Conférences bisannuelles

Les officiels approuvent une proposition visant à tenir la Conférence du PROE tous les deux ans plutôt qu'annuellement, ce qui permettra de réaliser des économies importantes. En conséquence, il est décidé que la durée des plans d'action soit portée à quatre ans au lieu de cinq et que le mandat du directeur soit d'une durée initiale de quatre ans, renouvelable une seule fois pour deux ans. Dans ce contexte, il est également proposé que les Ministres se réunissent tous les quatre ans. Les Ministres sont invités à prendre acte de cette décision.

Conventions d'Apia et de Nouméa

Les officiels des pays Parties à la *Convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud* (Convention d'Apia) et à la *Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud* (Convention de Nouméa) se sont également réunis en session extraordinaire conjointe des Parties contractantes, dans le cadre de la neuvième Conférence des Officiels du PROE, afin d'envisager l'amendement des règlements intérieurs de ces Conventions et d'examiner la procédure d'apport d'amendements par une Conférence conjointe de plénipotentiaires devant être convoquée à l'occasion de la présente Conférence des Ministres.

Les règlements intérieurs des Conventions d'Apia et de Nouméa stipulent qu'une conférence de plénipotentiaires doit être convoquée pour procéder à tout amendement de ces Conventions. Suite à l'entrée en vigueur de la Convention du PROE conférant un statut d'organisation autonome au PROE, les fonctions de Secrétariat assurées à l'heure actuelle par la Commission du Pacifique Sud doivent être transférées au PROE. Les officiels ont l'honneur de demander à la Conférence des Ministres de bien vouloir convoquer une conférence conjointe de plénipotentiaires des Conventions d'Apia et de Nouméa aux fins d'approbation des amendements aux Conventions.

Au nom de la neuvième Conférence des Officiels du PROE, j'ai l'honneur de vous prier de porter les questions visées ci-dessus à l'attention des Ministres afin qu'elles soient avalisées officiellement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma plus haute considération.

Le Président

Neuvième Conférence des Officiels du PROE

Tu'a T. TUPOU

Annexe 6 : amendements à la Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud et à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs

1. Amendements à la Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud

Les Parties,

Prenant en considération les recommandations dont ont convenu les participants à la réunion conjointe des groupes de travail sur les Conventions d'Apia et de Nouméa qui s'est tenue le 3 juillet 1996 à Siumu, Samoa occidentales ;

Sont convenues de ce qui suit :

A l'article 7, paragraphe 1, les mots "Commission du Pacifique Sud" sont supprimés et remplacés par les mots "Programme régional océanien de l'environnement".

A l'article 8, paragraphe 2, les mots "Commission du Pacifique Sud" sont supprimés et remplacés par les mots "Programme régional océanien de l'environnement".

A l'article 9, les mots "Commission du Pacifique Sud" sont supprimés et remplacés par les mots "Programme régional océanien de l'environnement".

A l'article 10, les mots "Commission du Pacifique Sud" sont supprimés et remplacés par les mots "Programme régional océanien de l'environnement".

Un nouvel article sera inséré, libellé comme suit :

Article 16 - Amendements à la Convention

1. Toute Partie contractante peut proposer des amendements à la présente Convention. Le texte de toute proposition d'amendement à la présente Convention est communiqué aux Parties, par l'organisme chargé des fonctions de secrétariat en vertu de la Convention, au moins 90 jours avant la conférence à laquelle il est proposé pour adoption.

2. Les amendements sont adoptés par un vote à la majorité des trois-quarts des Parties présentes à la conférence et qui y votent, et ils sont soumis par le Dépositaire à toutes les Parties pour ratification, acceptation ou approbation.

3. Le Dépositaire est informé par écrit de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation des amendements. Les amendements adoptés conformément au paragraphe 2 ci-dessus entrent en vigueur à l'égard des Parties qui les ont acceptés le trentième jour après le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation d'au moins trois-quarts des Parties contractantes à la présente Convention. Par la suite, les amendements entrent en vigueur à l'égard de toute autre Partie le trentième jour après le dépôt par ladite Partie de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation des amendements.

2. Amendements à la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs

Les Parties,

Prenant en considération les recommandations dont ont convenu les participants à la réunion conjointe des groupes de travail sur les Conventions d'Apia et de Nouméa qui s'est tenue le 3 juillet 1996 à Siumu, Samoa occidentales ;

Sont convenues de ce qui suit :

A l'article 2 - Définitions, le point (g) est amendé comme suit :

"(g) On entend par "Organisation" le Programme régional océanien de l'environnement."

A l'article 2 - Définitions, le point (h) est supprimé et remplacé comme suit :

"(h) On entend par "Directeur" le Secrétaire général du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud."

Annexe 7 : déclarations des pays et territoires membres

Le représentant des **Samoa américaines** remercie le Gouvernement et le peuple des Tonga de leur hospitalité. Il déclare : "notre objectif est de constituer un partenariat puissant entre les organismes publics, le gouvernement fédéral, le secteur privé, les organisations régionales et internationales et les ONG, dans un esprit de concertation et de collaboration. Le relief accidenté de nos îles, l'explosion démographique, la gestion traditionnelle des terres et la transition vers une économie de marché constituent autant de défis que nous devons relever pour protéger les aires littorales de notre territoire. J'aimerais citer quelques exemples de projets que les agences de protection de l'environnement ont lancés et coordonnés afin de guider nos communautés locales dans leur processus de développement : une étude sur la réduction des risques de glissement de terrain, une étude sur l'érosion, des sites de recensement des ressources côtières, un plan global de gestion des zones humides, le renforcement des moyens de lutte contre les rejets d'hydrocarbures dans les îles océaniques sous tutelle américaine, des études à caractère agricole, la protection du milieu marin, la gestion des déchets solides et un plan de protection des bassins hydrographiques (en cours). J'ai l'espoir que nous pourrions mettre en commun les résultats de nos efforts de protection et de sauvegarde de l'environnement pour mieux nous acquitter de notre rôle de gestionnaires des ressources. Je tiens à souligner à nouveau l'importance du but défini dans le Plan d'action du PROE et notamment du quatrième objectif. Pour conclure, j'aimerais réitérer notre engagement envers cette organisation et inviter d'autres nations insulaires sous tutelle américaine à se joindre à nous pour œuvrer aux côtés des Etats-Unis en faveur de la ratification de la Convention du PROE avant notre prochaine conférence bisannuelle à Apia aux Samoa occidentales."

Le représentant des **Iles Cook** déclare que son pays s'est engagé à protéger son environnement et à appliquer le concept et les principes de développement durable. Il déclare : "notre loi de 1994/95 sur l'environnement guidera nos efforts jusqu'au 21^{ème} siècle. Le Gouvernement des Iles Cook prélève une taxe d'aéroport de cinq dollars qui profite directement à l'environnement. Nous avons également ratifié des conventions et des instruments qui visent la protection de notre environnement et la poursuite du développement durable.

Nous appuyons :

- a) l'action du PROE
- b) d'autres organisations régionales et
- c) les commissions et les organismes de l'ONU au service de l'environnement.

Notre ministre souhaite aux participants de la conférence le plus grand succès dans leurs délibérations et dans les tâches qui les attendent à l'avenir.

Le représentant des **Etats fédérés de Micronésie** remercie Sa Majesté le roi des Tonga, son gouvernement et son peuple de leur chaleureuse hospitalité. Il déclare en outre : "les Etats fédérés de Micronésie tiennent également à exprimer leurs remerciements au PROE pour le travail qu'il accomplit dans la région. Nous réitérons notre appui au PROE et nous nous engageons à promouvoir le but et les objectifs du Plan d'action. Nous aimerions aussi remercier le Secrétariat du PROE des efforts qu'il a consentis pour préparer cette conférence et le Plan d'action. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les principes de développement durable et à protéger notre environnement."

Le représentant des **Fidji** déclare que le Ministre du Développement urbain, du Logement et de l'Environnement, M. Vilisoni Cagimaivei, prie les participants de l'excuser de ne pouvoir assister à la Conférence des Ministres réunie dans le cadre de la Conférence du PROE de 1996. Il déclare en outre que les points soulevés par le Premier Ministre par intérim dans son allocution d'ouverture de la Conférence des Ministres devraient inciter les pays et territoires de la région à réexaminer leur propre plan d'action national. Les Tonga sont l'exemple d'un pays océanien qui a su prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à ses problèmes de l'environnement. Les autres pays et territoires membres feraient bien de suivre cet exemple car bon nombre de ces problèmes sont communs à toute la région. Les Fidji sont disposées à envisager d'aider les pays et territoires de la région dans des domaines où leurs efforts ont été couronnés de succès. Un exemple en la matière est le projet de loi sur le développement durable qui est en cours de préparation. Ce projet de loi unique en son genre met l'accent sur des domaines tels que l'étude d'impact sur l'environnement, la gestion des déchets, la gestion des ressources terrestres et marines et la protection des aires d'importance écologique particulière. S'engageant à soutenir le PROE dans ses efforts, les Fidji

souhaitent le plus grand succès à l'organisation pour sa Conférence de 1996 et remercient le Royaume des Tonga de son hospitalité.

Le représentant de **Nauru** félicite le PROE du bon travail qu'il a accompli. Il déclare : "Nauru adhère à l'objectif principal du Plan d'action et s'efforce de mettre en œuvre les principes de développement durable tout en procédant à la remise en état et à la protection, en tant que de besoin, de son environnement. Nous nous sommes engagés à soutenir les travaux du PROE et exprimons nos remerciements à l'organisation pour l'action qu'elle continue d'entreprendre dans le Pacifique en faveur de l'environnement. Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier le Royaume des Tonga de l'accueil réservé à notre délégation."

Le représentant de la **Nouvelle-Calédonie** remercie vivement Sa Majesté le roi des Tonga et les habitants des Tonga de leur accueil chaleureux. Il déclare : "nous tenons à réaffirmer le soutien de notre territoire aux travaux menés par le PROE ainsi que notre engagement envers la conservation de notre environnement naturel. Nous remercions le PROE du travail qu'il réalise et félicitons le Secrétariat du PROE d'avoir mené à bien la révision du Plan d'action. En tant que voisins dans le Pacifique, nous devrions unir nos efforts pour assumer ensemble la responsabilité de l'environnement."

Le représentant de **Niue** exprime la gratitude de sa délégation pour la chaleureuse hospitalité qui lui a été réservée par le Royaume des Tonga. Il déclare en outre : "Niue félicite le Secrétariat du PROE des préparatifs accomplis en vue de la présente conférence et remercie le PROE de son action continue en faveur de l'environnement océanien. Niue aimerait à son tour déclarer qu'il appuie le Plan d'action du PROE ainsi que le but et les objectifs de celui-ci et s'engage à mettre en œuvre les principes de développement durable, principes qu'il souhaite voir adoptés par tous."

Le représentant de la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** déclare que la participation de sa délégation à la Conférence des Ministres réunie dans le cadre de la Conférence du PROE de 1996 témoigne du ferme engagement pris par le peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée envers l'environnement et les principes de développement durable. En mai, le conseil exécutif national de Papouasie-Nouvelle-Guinée a approuvé un plan directeur stratégique triennal intitulé "Gérer l'environnement unique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée" qui couvre la période 1996/1998. "En tant que ministre de l'environnement et de la conservation, je veillerai à ce que ce plan soit dûment mis en œuvre par mon ministère. Notre gouvernement encourage les communautés locales à participer aux efforts de gestion et de conservation de l'environnement. Sensibilisation du public et participation à la prise de décision

sont impératifs à cet égard et nous avons ainsi mené à bien des projets en coopération avec les communautés locales. La sensibilisation doit s'effectuer à tous les niveaux et se traduire par une vaste gamme de mesures visant à déléguer aux villageois la gestion et la conservation de leur environnement. Toutes mes félicitations au Secrétariat pour la préparation fort réussie du Plan d'action. Nous continuons de soutenir le PROE en nous acquittant de notre contribution annuelle en temps voulu et nous suggérons que le PROE adresse ses demandes de règlement aux pays et territoires membres au début de l'exercice financier afin d'éviter tout retard dans le paiement des contributions annuelles. Mon gouvernement approuve les Conventions d'Apia et de Nouméa. Il souscrit également à la recommandation formulée par le Comité consultatif de sélection et approuve la nomination de M. Tamarri Pierre Tutangata au poste de Directeur du PROE. Nous avons ratifié la Convention de Waigani en octobre 1995 et prions instamment les autres pays membres de se joindre à nous. La Papouasie-Nouvelle-Guinée aspire à la dénucléarisation de la région Pacifique. Il est nécessaire que les pays et territoires membres partagent d'eux-mêmes les informations vitales qu'ils détiennent. Nous rendons hommage à Sa Majesté le roi des Tonga, à son gouvernement et à son peuple pour l'accueil qu'ils nous ont réservé."

Le représentant des **Iles Salomon** félicite le Président de sa nomination et remercie Sa Majesté le roi des Tonga, son gouvernement et son peuple de leur hospitalité. Il exprime également ses remerciements au PROE pour l'excellent travail qu'il accomplit dans la région. Il déclare en outre : "nous tenons par ailleurs à féliciter le Directeur par intérim du PROE de son exposé sur les faits intervenus au sein du PROE entre 1991 et 1996. Nous remercions tout particulièrement le précédent Directeur du PROE pour les services qu'il a rendus à la région. Nous reconnaissons le PROE en tant qu'organisme régional officiel chargé de traiter les problèmes de l'environnement. En dépit de nos moyens financiers et humains limités, nous faisons tout notre possible pour progresser en matière d'environnement avec l'aide du PROE, d'autres organismes régionaux, de gouvernements bailleurs de fonds, notamment l'Australie, d'organismes de l'ONU et d'ONG. Parmi les principaux résultats obtenus à ce jour, il convient de citer entre autres : la rédaction d'un projet de loi sur l'environnement en 1996, que j'espère faire voter début 1997, l'élaboration d'un projet de loi sur la protection et la gestion de la faune et de la flore sauvages (qui permettra aux Salomon d'adhérer à la CITES), l'élaboration et l'approbation de principes directeurs régissant les études d'impact sur l'environnement, l'approbation d'un Code de déontologie pour l'exploitation des forêts, l'élaboration d'un projet de loi relatif au patrimoine mondial et l'élaboration prévue d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux sur

la diversité biologique. Je me joins à d'autres délégations pour exprimer ma profonde satisfaction devant l'arrêt des essais nucléaires dans la région. Il n'y a cependant pas lieu de nous reposer sur nos lauriers; les organisations se doivent de redoubler leurs efforts en matière de changement climatique et d'élévation du niveau de la mer et en ce qui concerne les droits des exploitants agricoles, les droits des peuples indigènes et les droits de propriété intellectuelle. Nous devons être informés quant aux implications de l'adhésion au GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et à l'Organisation mondiale du commerce. Les Iles Salomon appuient les actions régionales en faveur du développement et de la réforme économique."

Le représentant de **Tuvalu** félicite le Président de sa nomination et remercie le Secrétariat ainsi que les officiels pour les préparatifs qu'ils ont effectués en vue de la présente conférence. Il déclare : " Tuvalu approuve l'idée directrice du projet de Plan d'action du PROE (1997/2000), notamment dans les cinq programmes suggérés. Reconnaisant que nous ne pouvons nous permettre de baisser les bras alors que la sécurité et la survie de nos îles sont compromises par les aspirations de développement entretenues par d'autres, Tuvalu souscrit à la principale stratégie définie dans le plan, à savoir poursuivre la lutte contre les impacts des activités humaines nocives tout en appuyant les efforts déployés à l'échelon international pour s'attaquer à l'origine de ces impacts. Nous remercions le Secrétariat d'être conscient de l'inégalité des moyens dont disposent les pays et territoires pour s'acquitter des obligations relevant du Plan d'action du PROE. Tuvalu tient néanmoins à faire remarquer qu'il convient d'examiner, cas par cas, les moyens que chaque pays est susceptible d'allouer à ces obligations nécessaires, en raison de la situation unique de chacun. Ainsi, Tuvalu éprouve des difficultés à recruter et retenir des agents qualifiés dans le domaine de l'environnement. Tuvalu honorerà ses engagements envers le PROE et s'acquittera de sa contribution annuelle avant la fin de l'année. Nous nous engageons également à verser notre contribution l'an prochain. Permettez-moi de transmettre les remerciements les plus sincères de ma délégation au gouvernement et au peuple de Sa Majesté pour son aimable hospitalité."

Le représentant des **Etats-Unis d'Amérique** remercie de Royaume des Tonga de son chaleureux accueil. Le représentant déclare : "les Etats-Unis se rallient aux remarques faites par le Président lors de la cérémonie d'ouverture, notamment ses remarques attestant de son profond engagement envers l'environnement et soulignant la dimension morale des choix auxquels les membres du PROE sont confrontés. Les gouvernements sont appelés à encourager les entreprises du secteur privé à investir en créant un climat économique favorable, fondé sur des politiques rationnelles et le respect de la loi ; ils sont également appelés à reconnaître, tout comme devrait le faire le PROE, que le commerce et l'investissement, et non pas l'aide au développement, sont les moteurs les plus fiables de la croissance et de la prospérité. Le PROE devrait se faire l'avocat des différentes parties prenantes. Les membres du PROE devraient envisager de s'inspirer de l'Accord de pêche pour conclure des accords de pêche internationaux complémentaires avec les nations hauturières et élaborer un accord de pêche régional global. C'est ensemble que nous devons travailler à la résolution des problèmes que connaît notre région. Nous étudierons avec intérêt la suggestion formulée par les membres du PROE qui proposent de créer un centre d'information sur les activités menées à terre. L'interface entre ce centre et le programme SIDSNET¹ pourrait se révéler fructueuse et nous devrions nous efforcer d'examiner les moyens de promouvoir une interaction mutuellement bénéfique entre ces deux plates-formes. Il serait souhaitable que le PROE encourage les efforts de protection de l'environnement déployés par l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et s'intéresse activement à leur suivi. Nous souhaitons vivement que l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (IIRC) continue de figurer parmi les domaines d'intérêt et remercions à cet égard l'Australie d'avoir bien voulu accepter d'assurer les fonctions de Secrétariat de l'IIRC ; nous gardons à l'esprit divers moyens qui permettraient au PROE d'appuyer les objectifs de l'IIRC. Nous recommandons vivement que soit lancé un dialogue élargi mettant en œuvre la recherche scientifique de base et les sciences sociales, si importantes, afin de rapprocher divers éléments de la société et divers ministères et les inciter à participer à la promotion des objectifs du Plan d'action dans l'esprit du PROE."

Annexe 8 : Déclaration des Ministres sur l'environnement et le développement

Les Ministres participant à la neuvième Conférence du PROE ont soutenu et approuvé un nouveau Plan d'action dont le terme est de quatre ans et qui guidera les travaux du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) jusqu'à l'an 2000. Cette Conférence s'est tenue à Nuku'alofa, Royaume des Tonga, les 27 et 28 novembre 1996.

L'objectif principal du Plan d'action 1997/2000 est de renforcer les moyens nationaux en matière de gestion de l'environnement et des ressources, pour permettre aux membres du PROE de protéger et de valoriser l'environnement de la région pour le bénéfice des peuples océaniques d'aujourd'hui et de demain.

Ce Plan d'action constitue une approche novatrice et stratégique de la protection de l'environnement océanique et faisant partie intégrante du développement de la région ; il reconnaît que cette approche est d'ailleurs rendue absolument nécessaire par la prolifération et la gravité des menaces qui pèsent sur l'environnement.

Les volets-clés du plan sont les suivants :

- conservation de la diversité biologique
- changement climatique et gestion intégrée des zones côtières
- gestion des déchets
- gestion et planification de l'environnement et renforcement des institutions
- éducation écologique, information et formation.

Les Ministres demandent que le Secrétariat présente un rapport à la prochaine Conférence des Ministres sur les résultats obtenus au titre des volets-clés du Plan d'action.

La neuvième Conférence du PROE fait suite au 27ème Forum du Pacifique Sud, au cours duquel les dirigeants océaniques ont adopté une série de mesures destinées à permettre d'accomplir des progrès plus rapides en matière de réforme économique, de développement et de gestion durable des ressources naturelles.

Le développement durable est particulièrement important pour le Pacifique Sud, en raison du milieu fragile et de la surface terrestre restreinte qui caractérisent de nombreux pays et territoires. Ceux-ci doivent en effet compter sur leurs ressources naturelles ou sur leur capacité à développer le tourisme pour générer une part substantielle de leur revenu national.

En outre, les pays et territoires océaniques, notamment les petits Etats insulaires, connaissent des difficultés particulières pour développer leurs moyens de protection de l'environnement. Les différents gouvernements sont, en dernier ressort, responsables de leur politique de l'environnement ; cependant, les besoins spécifiques des Etats océaniques les plus petits en matière de vulnérabilité écologique doivent pouvoir continuer d'être pris en compte par les programmes internationaux et dans les activités menées en coopération avec les pays donateurs.

Selon les Ministres, le développement durable ne peut exister dans la région que si développement économique et politiques de l'environnement se soutiennent mutuellement. Le monde entier s'accorde d'ailleurs pour reconnaître que le développement durable est un processus au sein duquel environnement et développement doivent être traités comme un ensemble.

Les Ministres présents à la neuvième Conférence du PROE invitent leurs collègues qui assistent à la Conférence des Ministres de l'Economie du Forum à envisager, lors de leurs débats, les conséquences pour l'environnement des décisions découlant de leur politique économique et à tenir pleinement compte des données écologiques susceptibles d'aider à l'identification des diverses options de développement durable.

Les Ministres se sont également accordés pour déclarer que les coûts et les avantages économiques et autres des initiatives menées en matière d'environnement doivent être examinés avant que les gouvernements ne prennent de nouveaux engagements.

Les Ministres ont déclaré l'année 1997 Année océanique des récifs coralliens et annoncé le lancement de nouveaux travaux que le PROE entreprendra afin de promouvoir la protection des populations de tortues marines de la région pour faire suite à la campagne 1995 : Année de la tortue marine.

Les Ministres reconnaissent l'importance que revêt pour la région la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 1997, qui sera appelée à redynamiser l'action internationale en matière de développement durable et à examiner les modalités de sa mise en œuvre pour l'avenir.

Les Ministres conviennent enfin d'apporter une contribution efficace à ce processus en élaborant un dossier régional contenant des propositions d'action concrètes qui sera présenté par les pays et territoires insulaires océaniques.

